

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AL AMANAH ETHICAL FCP
Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 34/2007
du 28 décembre 2007

la Compagnie Gestion & Finance (CGF) - intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de AL AMANAH ETHICAL FCP aura lieu le lundi **25 mai 2009**.

AL AMANAH ETHICAL FCP présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: AL AMANAH ETHICAL FCP
Siège social	: 92-94 Avenue Hédi Chaker - Immeuble GAT 6ème étage - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 10.000 actions de 10 dinars chacune.
Date d'agrément	: 28 décembre 2007
Promoteur	: CGF - intermédiaire en Bourse et BIAT
Gestionnaire	: CGF - intermédiaire en Bourse
Dépositaire	: BIAT
Distributeur	: CGF - intermédiaire en Bourse

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts selon les proportions suivantes :

- 2,5% pour les sorties avant un an de la date de souscription
- 2% pour les sorties avant deux années de la date de souscription
- 1,5% pour les sorties avant trois années de la date de souscription
- 1% pour les sorties avant quatre années de la date de souscription
- 0% pour tout rachat réalisé au delà de quatre ans.

Pour plus d'informations sur AL AMANAH ETHICAL FCP, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 décembre 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.